

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Le Supérieur de district

+ Suresnes, le 24 janvier 2008

A Messieurs les doyens, prieurs et
directeurs d'école

Par ampliation : à tous les prêtres

Objet : décret du 21 janvier 2009

Cher Monsieur l'abbé,

Avec la récente annulation des excommunications de 1988, une étape absolument décisive du combat de la foi s'ouvre devant nous. Il convient de bien la comprendre, afin de bien la vivre, et de garder avec fermeté et souplesse la ligne que nous a transmise en son temps Monseigneur Lefebvre, celle d'une fidélité entière à la foi et à l'Église, « entre le ralliement et la rupture ».

Au début de l'année 2001, la Fraternité Saint-Pie X fit connaître publiquement le processus qu'elle proposait pour, dans le même temps, travailler à la résolution de la crise qui ravage l'Église depuis plus de quarante ans et parvenir à une reconnaissance pleine et entière, de la part de Rome, de sa propre structure canonique telle qu'elle avait été enracinée dans l'Église le 1^{er} novembre 1970.

Ce processus comportait trois étapes, à savoir : les deux préalables ; les discussions doctrinales ; la régularisation canonique de notre activité depuis l'illégal suppression de 1975.

Les deux préalables

Les deux préalables doivent être compris pour ce qu'ils sont réellement : de simples préalables. Ils ne constituent donc pas, pas encore, le vrai processus de confrontation doctrinale et pratique, encore moins le processus absolument final de régularisation canonique. Ils se placent avant, pour préparer le terrain. La Fraternité Saint-Pie X les a demandés à deux titres principaux : comme un signe de véritable bonne volonté de la part de la Rome actuelle, d'une volonté pratique, tangible, de s'attaquer au moins à certains des éléments nocifs qui expliquent cette crise terrible que nous traversons ; comme une première et symbolique amélioration de l'atmosphère viciée par l'erreur dans l'Église actuelle.

Ces deux préalables étaient donc la liberté de la célébration de la messe traditionnelle pour tout prêtre dans l'Église et le retrait officiel de l'injuste et invalide décret d'excommunication fulminé contre les évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X et leurs deux admirables consécrateurs, Monseigneur Lefebvre et Monseigneur de Castro Mayer.

Ces deux préalables n'ont fait l'objet d'aucune discussion avec la Rome actuelle, d'aucune négociation. Ils ont purement et simplement été demandés par la Fraternité Saint-Pie X comme condition *sine qua non* à l'ouverture de contacts. La façon dont le Vatican a abordé ces deux points, c'est-à-dire le calendrier de publication des documents romains, leur contenu et leur style, ce qui a été accordé comme ce qui ne l'a pas été, les raisons et motifs invoqués pour accorder ou ne pas accorder, tout cela relève exclusivement de l'initiative et de la responsabilité de la Rome actuelle.

1/5

La Fraternité garde donc de nombreuses et légitimes réserves ou critiques sur tel ou tel point de ces documents, sur les arguments employés, sur les présupposés théologiques, liturgiques ou canoniques, sur l'esprit qui peut guider ou expliquer ces textes. Ces réserves ou critiques restent et resteront évidemment toujours vraies. En particulier, il est probable que l'intention de la Rome actuelle n'est pas parfaitement pure et claire en tout cela, qu'il y a une certaine volonté de nous ramener à Vatican II. Nous le savons, nous en tiendrons donc compte dans notre juste appréciation de la situation.

En revanche, il est indéniable qu'après quarante ans où la messe traditionnelle avait été déclarée interdite, et traitée comme telle, le *Motu Proprio Summorum Pontificum* de juillet 2007 a reconnu officiellement que cette messe n'avait jamais été interdite et que sa célébration demeurerait libre pour tout prêtre. Il est indéniable qu'après plus de vingt ans où les évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X avaient été déclarés excommuniés, et traités comme tels, le récent document affirme officiellement qu'au jour présent ils ne le sont pas. Dans les faits, objectivement, en dehors des intentions, bonnes ou mauvaises, de la Rome actuelle, ces points sont publiquement acquis. Il convient également que nous en tenions compte dans notre juste appréciation de la situation.

On peut donc considérer à bon droit, comme l'a d'ailleurs fait officiellement Monseigneur Fellay, que la substance des deux préalables a été accordée, quoi qu'il en soit de la manière plus ou moins critiquable dont ils ont été accordés, manière qui relève exclusivement de la responsabilité de la Rome actuelle et qui ne doit nullement nous étonner, cette Rome étant encore infestée d'erreurs graves.

Les discussions doctrinales

Les deux préalables, comme il a été dit, ne constituent nullement le processus de confrontation doctrinale et pratique, mais une simple étape préliminaire. Ayant été accordés unilatéralement par la Rome actuelle, sans aucune intervention de la part de la Fraternité Saint-Pie X, qui s'est contentée de les demander, et malgré les défauts que nous avons dits, ils ouvrent la voie à ce processus de confrontation doctrinale et pratique que l'on entend sous le nom de « discussions doctrinales ».

Ce terme de « discussions doctrinales » est toutefois compris par quelques-uns tout à fait à rebours de la réalité. On imagine un petit groupe de personnes mandatées par on ne sait qui, chargées d'aller discuter et marchander à Rome auprès de diplomates très habiles et de théologiens spécieux, pour revenir quelques jours plus tard avec un accord en bonne et due forme qui comporterait beaucoup d'avantages matériels pour la Fraternité Saint-Pie X et quelques vagues satisfactions de forme, en échange d'une acceptation du concile Vatican II et d'une promesse de faire plus ou moins silence sur les sujets controversés.

Une telle description n'a strictement rien à voir avec la réalité. Essentiellement, la période qui s'ouvre est celle de la poursuite, et même de l'intensification du combat de la foi tel que la Fraternité Saint-Pie X, et en général toute la Tradition catholique, le mène depuis plus de quarante ans. Simplement, ce contentieux grave, qui touche directement à la foi et au salut éternel des âmes, sera mis sur la place publique, dans une *disputatio* ouverte que Monseigneur Lefebvre appelait de ses vœux.

« J'aurais voulu pouvoir être mis en jugement par le Saint-Office, disait-il, par la Congrégation de la Foi, je l'ai demandé au Saint-Père. Mettez-moi en jugement devant la Congrégation de la Foi et je ferai le procès du Concile. Je ferai le procès du Concile avec un avocat, avec des avocats. Permettez que je sois accompagné de deux ou trois théologiens et ensemble nous ferons le procès du Concile. » (*Deuxième conférence de presse de Monseigneur Lefebvre du 15 septembre 1976*, in *Itinéraires hors série « La condamnation sauvage de Monseigneur Lefebvre »*, huitième édition, avril 1977, p. 231).

Il s'agit bel et bien, dans cette notion de « discussions doctrinales », de tout ce que la Fraternité Saint-Pie X reproche depuis toujours au concile Vatican II et « à toutes les réformes qui en sont issues », à savoir principalement les erreurs graves sur la collégialité opposées à la constitution divine de l'Église ; les erreurs graves sur la liberté religieuse, opposées au Règne du Christ-Roi ; les erreurs graves sur l'œcuménisme, opposées à l'unité de l'Église ; les erreurs graves sur le dialogue interreligieux, opposées à l'obligation missionnaire donnée à l'Église par le Christ lui-même ; les erreurs sur le caractère de sacrifice propitiatoire de la messe, opposées à la fécondité théologique et spirituelle du sacrifice de l'autel, etc.

Sur ces points fondamentaux, il n'a jamais été question de céder quoi que ce soit de nos légitimes critiques et de notre impossibilité, en conscience, pour des raisons de foi, d'accepter les doctrines erronées qui sont enseignées partout depuis plus de quarante ans. Les discussions doctrinales auront pour but de travailler, selon le mesure de nos moyens, à faire prendre conscience à l'autorité ecclésiastique de ces erreurs graves et à les inciter à les combattre, à les rectifier et à les éliminer.

Ces discussions doctrinales ne pourront être considérées comme abouties que lorsque l'autorité ecclésiastique aura pris des mesures concrètes contre ces erreurs, même si elles ne sont pas encore totalement éliminées du corps de l'Église, et lorsque cette même autorité aura pris des mesures concrètes pour protéger la Fraternité Saint-Pie X, et en général toute la Tradition catholique, d'un risque de contamination par ces erreurs pernicieuses.

C'est pourquoi il ne faut pas imaginer ces discussions doctrinales comme particulièrement courtes et rapides. S'il a fallu quarante ans d'un combat héroïque et indiscontinué pour que la Rome actuelle reconnaisse enfin officiellement que la messe traditionnelle n'était pas interdite et ne pouvait pas l'être, on peut penser que le combat contre les erreurs doctrinales demandera de longs délais, des combats renouvelés, des travaux approfondis, une patience sans faille.

Et ce ne sera pas telle commission qui accomplira à elle seule ce travail de titans. Outre qu'une commission n'est jamais qu'un simple instrument dans la main du Supérieur général, chacun de nous doit s'y sentir impliqué, les uns par la prière, les autres par les travaux simples mais cruciaux d'un bulletin de prière, certains par des travaux théologiques de plus longue haleine, ceux-ci par la participation à telle commission (car il y en aura sûrement plus d'une dans les années à venir), ceux-là par une confrontation, écrite ou orale, avec tel évêque ou tel théologien, etc.

Notre attitude dans ce combat de la foi

Quelle devra être notre attitude dans la période, si grave au regard de la foi, si cruciale pour l'avenir de l'Église, qui s'ouvre avec le récent document romain ?

Le premier point, le plus important, est évidemment de travailler, avec la grâce de Dieu, à rester fidèles à la Fraternité Saint-Pie X et à l'héritage spirituel que nous a transmis Monseigneur Lefebvre. Les sirènes du ralliement comme du sédévacantisme vont se déchaîner, plus que jamais, autour de nous. Il faudra dans la prière, dans l'humilité, dans la fidélité au devoir d'état, ne pas dévier de la droite ligne, ne pas s'égarer à gauche ou à droite de la ligne de crêtes.

La situation qui s'ouvre est certainement complexe, et même trouble à certains égards. Elle offrira, en même temps que des facilités imprévues pour l'apostolat, des difficultés nouvelles. Il ne faudra pas hésiter, si l'on a du mal à en comprendre certains aspects, à s'en ouvrir auprès des supérieurs légitimes. On pourra également consulter tel confrère expérimenté et prudent, solidement enraciné dans la foi et en qui nous avons confiance.

Il faudra également s'adonner de façon renouvelée à l'étude de la théologie, spécialement appliquée à la crise actuelle. Nous parlons de « discussions doctrinales », précisément parce que le problème principal, bien au-delà de la question liturgique, est théologique. Il faudra, pour que nous puissions apporter notre petite contribution à ce combat, que nous ayons l'esprit clair et bien formé. Il faudra, pour éclairer nos fidèles ordinaires, des convictions théologiques sérieuses et bien enracinées. Il faudra, pour guider et affermir les nouveaux fidèles que le récent document romain est susceptible de nous attirer, une capacité à expliquer, à argumenter, à faire comprendre les racines de la crise actuelle, qui ne peut provenir que d'une étude personnelle nourrie de prière.

Ce travail auprès des fidèles est et restera fondamental. Car, nous ne le savons que trop par expérience, la Rome actuelle, égarée par l'erreur, n'est que faiblement touchée par les arguments doctrinaux. Elle est, en revanche, beaucoup plus sensible à l'argument des faits : nombre de vocations, fermeté de la foi, vie chrétienne intense, familles nombreuses et rayonnantes, etc. Le travail apostolique n'est donc pas étranger aux « discussions doctrinales », encore moins lui est-il opposé : il en est au contraire un élément essentiel et déterminant.

Enfin, le calme, l'unité, l'ouverture d'esprit et de cœur vis-à-vis des supérieurs, la loyauté et la prudence surnaturelle seront plus que jamais nécessaires dans une période complexe, passablement troublée, où la distinction amis/ennemis sera plus difficile à établir. Il faudra se garder des rumeurs assassines, des agitations factices d'internet, des ondes de choc médiatiques. Rester à son poste, accomplir son travail apostolique, porter une légitime confiance à ses supérieurs, guider ses fidèles dans l'esprit de la Fraternité, étudier la doctrine et prier seront plus utiles et plus fructueux que de longs palabres ou d'inutiles agitations.

Directives pratiques concernant les médias

Pour préserver l'unité, il faudra éviter la publication de toutes les opinions personnelles et de tous les jugements purement privés. Des éclaircissements et des documents de synthèse nous seront fournis au fur et à mesure. Sur un sujet aussi délicat, il conviendra de soumettre préalablement à la maison de District les commentaires que nous estimerons devoir faire, pour le bien des fidèles, dans nos bulletins de prieuré.

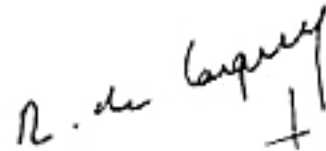
Conformément à nos Statuts, aucun entretien de presse ne doit être donné sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la maison du District. Si de tels entretiens sont donnés, ils devront s'en tenir à la ligne exprimée par le communiqué de presse de Menzingen et la Lettre aux fidèles de Monseigneur Fellay. On veillera à ne pas se laisser entraîner par des discussions inutiles, qui ne touchent pas le combat de la foi et les positions doctrinales et théologiques bien connues de la Fraternité Saint-Pie X.

En particulier, une récente émission sur la Fraternité Saint-Pie X à la télévision suédoise vient de faire scandale en raison de déclarations sur des sujets, d'une part historiques, d'autre part très polémiques et contestés. La presse risque d'essayer de nous interroger à ce sujet. La réponse à faire est extrêmement claire : de telles déclarations ne représentent en rien la position de la Fraternité Saint-Pie X. La Fraternité entend rester sur le terrain purement religieux qui est le sien. Par ailleurs, avec les papes, notamment Pie XI, la Fraternité Saint-Pie X condamne toute forme de haine des juifs (antisémitisme) comme toute forme de haine des autres races (racisme), en tant qu'opposés à la justice et la charité ; elle condamne tous les crimes et les assassinats, en tant qu'opposés au cinquième commandement.

Notre combat est pour Notre Seigneur Jésus-Christ, pour l'Église, pour le salut des âmes. Il ne s'agit pas de rechercher nos intérêts personnels, pas même au premier chef les intérêts propres de la Fraternité Saint-Pie X, mais bien de travailler pour

l'Église, une, sainte, catholique et apostolique. La période est confuse, complexe, difficile, mais c'est celle où la Providence nous appelle à vivre et où elle attend de nous le témoignage de la fidélité à la foi de toujours et à l'Église, à l'Église qui continue à vivre même au milieu de cette crise terrible que son Chef, le Seigneur Christ, saura apaiser et régler quand Il le jugera opportun. « Les hommes d'arme batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur l'abbé, l'expression de mon dévouement sacerdotal dans le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie,



Abbé de Cacqueray